

VILLE DE LORRIS
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2023

Convocation du 6 avril 2023

Adressée individuellement par écrit et par voie dématérialisée à chaque conseiller municipal, en application des articles L 2121.10 et L2121.11 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.)

Le 12 avril 2023, à 19h30, s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de LORRIS, à la Salle Blanche de Castille.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : Valérie MARTIN – Daniel TROUPILLON – Corinne GERVAIS - Gérald BAKAES - Karine PERRET - Philippe KUTZNER - Robert LACOMBE - Karine RENARD - Michel COUTENCEAU – - Augustin COLLET - Maryvonne CHEVALLIER – Laëtitia KASSI - Claire-Hélène MESSEANT - Christiane TROUPILLON - Jean-Pierre MARTIN - Pascal OZANNE - Delphine HÉAU - Patrick GOMET – Joël VIRON.

Absents excusés : Céline MARTIN (donne pouvoir à Karine PERRET) - Jeanne GERVAIS (donne pouvoir à Corinne GERVAIS) - Fabrice TROMBIK (donne pouvoir à Valérie MARTIN) - Christian LEYS (donne pouvoir à Delphine HÉAU)

Secrétaire de séance : Augustin COLLET

1. Temps de parole au public

Pas d'intervention

2. Réponses aux questions posées par les conseillers municipaux lors de la dernière séance

Les réponses aux questions ont été données tout au long de la séance.

3. Approbation du procès-verbal de la dernière séance

L'Assemblée approuve le procès-verbal de la dernière séance, à l'unanimité.

4. Décision du Maire

Communication des décisions du Maire prises depuis le 23 mars 2023 :

DÉCISION DU MAIRE N° D2023/016

Considérant l'offre présentée par l'entreprise Vauvelle pour le lot 1 – VRD et par l'entreprise Sauvegrain pour le lot 2 – Espaces Verts. Il est décidé de conclure, avec l'entreprise Vauvelle pour le lot 1 – VRD et avec l'entreprise Sauvegrain pour le lot 2 – Espaces Verts, un marché pour la construction d'un parking Rue de l'Abzoue à Lorris. Le montant du marché s'élève à 90 984,25 € HT pour la VRD et 34 934,28 € HT pour les Espaces Verts. Les crédits nécessaires au règlement de ce marché sont prévus à l'article 2152 (Installations de voirie) du budget communal.

DÉCISION DU MAIRE N° D2023/017

Considérant l'appel à projets FIPD 2023 – Vidéoprotection de la Préfecture du Loiret. Considérant le projet d'équipement des 5 systèmes d'alimentation autonomes des groupes de caméras de la ville en panneau photovoltaïques. Il est décidé de solliciter une demande de subvention FIPD 2023 – Vidéoprotection de la Préfecture du Loiret. Le plan de financement, avec le détail des travaux, est présenté comme suit :

Dépenses	HT	Recettes	HT
Acquisition de 5 groupes photovoltaïques	4 556.65 €	Préfecture FIPD 2023	1 366 €
		Autofinancement	3 190.65 €
TOTAL	4 556.65 €	TOTAL	4 556.65 €

Madame le Maire précise que ces panneaux permettront l'alimentation des caméras suite à l'extinction de l'éclairage public.

DÉCISION DU MAIRE N° D2023/018

Considérant l'appel à projets FIPD 2023 – Vidéoprotection de la Préfecture du Loiret. Considérant le projet de reprise de 3 caméras obsolètes et installation de 2 nouvelles caméras dans une Zone d'Activité du Limetin de la Commune de Lorris. Il est décidé de solliciter une demande de subvention FIPD 2023 – Vidéoprotection de la Préfecture du Loiret. Le plan de financement, avec le détail des travaux, est présenté comme suit :

Dépenses	HT	Recettes	HT
Réhabilitation de 3 caméras et acquisition de 2 nouvelles	10 353 €	Préfecture FIPD 2023	3 105 €
		Autofinancement	7 248 €
TOTAL	10 353 €	TOTAL	10 353 €

Madame le Maire ajoute que la Communauté de Communes participera via le fonds de concours

DÉCISION DU MAIRE N° D2023/019

Considérant l'appel à projets FIPD 2023 – Equipement des polices Municipales de la Préfecture du Loiret. Considérant le projet de dotation en caméras individuelles de 2 agents de la Police Municipale de Lorris. Il est décidé de solliciter une demande de subvention FIPD 2023 – Equipement des polices Municipales de la Préfecture du Loiret. Le plan de financement, avec le détail des travaux, est présenté comme suit :

Dépenses	HT	Recettes	HT
Acquisition de 2 caméras	1 606 €	Préfecture FIPD 2023	400 €
		Autofinancement	1 206 €
TOTAL	1 606 €	TOTAL	1 606 €

Madame le Maire indique que les policiers pourront déclencher ces caméras piétonnes lors de leurs interventions ou en cas d'altercations et de nécessité.

DÉCISION DU MAIRE N° D2023/020

Considérant l'offre présentée par l'entreprise INCA Ingénierie. Il est décidé de conclure, avec l'entreprise INCA Ingénierie un marché pour la maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement de la Grande Rue. Le montant du marché s'élève à 72 562,50 € HT. Les crédits nécessaires au règlement de ce marché sont prévus à l'article 2313 (Constructions) du budget communal.

5. Points à l'ordre du jour

1) Validation de l'établissement bancaire retenu pour le prêt concernant les projets de rénovation de la Grande Rue et de l'église Notre-Dame

Madame le Maire remercie Karine PERRET pour le travail effectué : les échanges et négociations avec les banques. 5 banques ont été sollicitées mais seulement 2 ont été retenues (les plus avantageuses financièrement).

Karine PERRET précise que dans le cadre de nos futurs travaux concernant l'Église et la Grande Rue et après approbation de la Trésorerie pour la souscription des prêts, nous avons consulté deux établissements financiers : La Caisse d'épargne et Le Crédit Agricole.

Karine PERRET remercie également Céline HERVÉ et Nicolas COUVRAND pour leur participation et leur organisation dans ce dossier.

Après plusieurs échanges et négociation il est soumis au vote du Conseil, les dernières propositions de simulations des deux établissements, afin de choisir avec lequel les prêts seront contractés.

Pour rappel :

- Aménagement du Centre-Bourg : Travaux de la Grande Rue :
 - Montant TTC des travaux : **1 157 718 €**
 - Prêt sur 20 ans : 967 806 €
 - Relais FCTVA sur 3 ans : 189 912 €

- Restauration générale de l'Église :
 - Montant TTC des travaux **3 924 890 €**
 - Prêt sur 20 ans : 2 757 732 €
 - Relais FCTVA et subventions sur 3 ans : 1 167 158 €
 - => 523 319 € (40 % des subventions du département)
 - => 643 839 € (TVA)

La FCTVA que la Commune touche est de l'ordre de 16,404 %. Les subventions qui seront accordées en plus (Département, DRAC ...) seront inscrites en recettes d'investissement. **Les taux proposés sont fixes**, pour les moyens terme sur 20 ans et seront actés dès lors que nous aurons fait notre choix.

Les prêts se font sans assurance et sans garantie, il n'y a pas besoin de facture pour le déblocage.

Les offres reçues par les établissements bancaires actualisées au 1^{er} avril sont les suivantes :

○ **Proposition du Crédit Agricole :**

➤ Aménagement du Centre-Bourg : Travaux de la Grande Rue :

- 1) Prêt sur 20 ans d'un montant de 967 806 € à un taux de 3,60 % (prélèvements trimestriels). Les frais de dossier s'élèvent à 967 €
- 2) Prêt en attente de FCTVA sur 24 mois d'un montant de 189 912 € à un taux de 4,10 %. Les frais de dossier s'élèvent à 100 €.

➤ Restauration générale de l'Église :

- 1) Prêt sur 20 ans d'un montant de 2 757 732 € à un taux de 3,60 % (prélèvements trimestriels). Les frais de dossier s'élèvent à 2 757 €
- 2) Prêt sur 24 mois en attente de FCTVA d'un montant de 643 839 € à un taux de 4,10 %. Les frais de dossier s'élèvent à 450 €
- 3) Prêt sur 24 mois en attente de subventions d'un montant de 523 319 € à un taux de 4,10 %. Les frais de dossier s'élèvent à 400 €

○ **Proposition de la Caisse d'Épargne :**

➤ Aménagement du Centre-Bourg : Travaux de la Grande Rue + Restauration générale de l'Église :

- 1) Prêt sur 20 ans d'un montant de 3 725 538 € à un taux de 4,20 % (prélèvements trimestriels). Les frais de dossier s'élèvent à 3 000 €
- 2) Prêt en attente de FCTVA et Subventions sur 24 mois d'un montant de 1 357 070 € à un taux de 4,12 %. Les frais de dossier s'élèvent à 1 300 €

Karine PERRET précise que la TVA est récupérée en N+1 à partir de 2023, auparavant elle était récupérée en N+2.

Augustin COLLET demande si les montants cités tiennent compte d'éventuelles subventions supplémentaires. La réponse est non : les subventions viendront en déduction.

Delphine HÉAU demande si la Banque des Territoires a été sollicitée. Karine PERRET répond par l'affirmative, mais leur proposition était moins intéressante et elle n'a pas fait partie des négociations.

Joël VIRON aimerait savoir si l'emprunt est demandé dans sa globalité ou débloqué par phase. Karine PERRET explique que la Mairie emprunte pour la globalité des travaux et pourra effectivement demander le déblocage par phase. Elle rappelle que les taux présentés sont fixes d'où la nécessité de valider les prêts avant qu'ils n'augmentent de nouveau.

Joël VIRON s'inquiète car la Mairie a encore 2 emprunts en cours concernant la construction de l'école maternelle et qui se terminent en 2026. Karine PERRET indique qu'il n'y a pas à s'inquiéter : les finances de la commune sont bonnes. La Trésorerie de Montargis et les différentes banques rencontrées l'ont également constatées.

Laëtitia KASSI demande des précisions concernant les subventions attendues. Madame le Maire précise que les montants suivants ont été demandés (certains ont été notifiés mais pas tous) :

- Pour les travaux de l'Eglise :
 - o 40 % par le Département (actés)
 - o Demande de financement à la DRAC (accord verbal non notifié par écrit)

- Pour la Grande Rue :
 - o 338 000 € demandés au titre de la DETR (Etat)
 - o La Communauté de Communes financera (en direct) la bande de roulement.

Karine RENARD demande si des remboursements anticipés pourront être réalisés. Karine PERRET indique que c'est possible mais qu'il faudra voir car des pénalités sont à prévoir dans ce cas.

Patrick GOMET demande si les travaux de la Place du Martroi sont compris dans l'emprunt. Madame le Maire répond par la négative et rappelle que le projet n'a pas été validé. Il n'est pas finalisé.

Madame le Maire propose donc de retenir le Crédit Agricole pour souscrire les prêts relatifs aux différents travaux de l'Eglise et de la Grande Rue. Le coût total des prêts moyen terme (intérêts et frais de dossier inclus) est de **6 720 035 €**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de contracter deux emprunts auprès du Crédit Agricole tels que définis ci-dessus, et autorise Madame le Maire, à signer toutes pièces nécessaires à la bonne mise en place des présentes. 2 abstentions : Delphine HÉAU et Christian LEYS

2) Vente du bâtiment « De Jesus »

Daniel TROUPILLON indique que la Commission Urbanisme s'est réunie ce jour à 18h00. Il informe que la Mairie a reçu une proposition écrite d'achat du bâtiment « De Jesus » situé au 3 rue du Capitaine Albert pour un montant de 50 000 €. Il s'agit d'un promoteur qui souhaite effectuer des travaux de réhabilitation de logements. Il précise que la Commune a acquis ce bâtiment en 2019 au prix de 47 000 €.

La commission urbanisme a donné à la majorité un avis favorable pour la vente de ce bâtiment au prix de 50 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (3 contres : Joël VIRON, Patrick GOMET et Christian LEYS)

- Autorise la cession du bâtiment « De Jesus » situé 3 Rue du Capitaine Albert, sur les parcelles cadastrées AI 133 et 836,
- Fixe le prix de vente de ce terrain à 50 000 €,
- Autorise Madame le Maire à signer, auprès de Maître BOURGES, Notaire à Lorris, l'acte de vente qui entérinera cette cession.

6. Questions diverses

3) Informations diverses :

- **Elections sénatoriales :** Elles auront lieu le dimanche 24 septembre 2023 à Orléans. Le Conseil Municipal doit au préalable désigner auprès de ses membres 7 Grands électeurs titulaires et 4 suppléants. La date de cette séance est imposée par la Préfecture au vendredi 9 juin 2023. Le quorum de 12 personnes devra être atteint.

- **Ambassadeur numérique** : Le Département propose que les communes se « dotent » d'ambassadeurs numériques (agent et élu). Amandine PILLET est volontaire en tant qu'agent. Des informations complémentaires seront transmises afin de désigner un élu. Des formations seront dispensées par le Département du Loiret.
- **Référent déontologue** : L'État demande également aux communes d'élire un référent déontologue qui n'est pas élu du Conseil Municipal. L'Association des Maires du Loiret (AML) recherche des solutions pour mettre en commun un ou des juristes pour les Mairies du Département.

7. Questions des conseillers municipaux

- Joël VIRON s'interroge concernant la communication des travaux de la Grande Rue.

Madame le Maire indique que la commission communication doit se réunir lundi 17 avril 2023 à 18h00 en Mairie, afin de réfléchir aux différents outils d'information pour communiquer auprès de la population et notamment les riverains et commerçants.

- Joël VIRON indique que certains commerçants sont inquiets concernant leur éventuelle perte d'activité pendant les travaux.

Madame le Maire explique que les demandes seront étudiées à l'appui de leurs bilans financiers. La Mairie a déjà été confrontée à cette situation lors des travaux de la Place du Gâtinais.

8. Date du prochain Conseil Municipal

La date est fixée au jeudi 11 mai 2023 à 19h00, Salle Blanche de Castille.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h00

Augustin COLLET

Conseiller municipal
Secrétaire de séance



Le Maire

Valérie MARTIN